

Nouvelle instrumentalisation contre les TSO Avancées thérapeutiques, accessibilité, innovation et lutte contre le mésusage

La condamnation par le tribunal de Sarreguemines d'un médecin généraliste mosellan à une peine sévère pour abus de prescription de Buprénorphine (Subutex) est une nouvelle occasion pour les opposants aux traitements de substitution aux opiacés (TSO) de mettre en cause le bien fondé de ces thérapeutiques.

Des médias relaient une prise de position totalement erronée de l'Académie de Médecine, publiée en juillet 2015, reposant sur des chiffres très éloignés de la réalité, tant au niveau du nombre de patients traités par Buprénorphine-Subutex (110 000 contre 150 000 avancé par l'Académie) qu'au niveau de l'impact financier pour la collectivité (entre 125 et 150 millions contre les 250 millions d'euros annoncés par la même académie). Cette communication des académiciens avait fait l'objet de réactions très fermes et argumentées des associations dont le [pôle Médecine Générale de la Fédération Addiction](#) et SOS Addictions ainsi que de personnalités médicales engagées dans ces thérapeutiques pour en dénoncer la tonalité contraire aux réalités parfaitement vérifiables. 160 000 patients sont actuellement traités pour leur dépendance à l'héroïne, soit par Buprénorphine-Subutex, soit par méthadone. Ces deux médicaments sont aujourd'hui classés par l'OMS parmi les « médicaments essentiels », tant leurs bénéfices pour la santé des usagers et la société dans son ensemble sont établis. Ils sont prescrits dans 78% des cas par des médecins généralistes ayant acquis une bonne expérience en addictologie et insérés dans un réseau local de professionnels incluant les pharmaciens d'officine et les Centres Spécialisés (CSAPA).

Pour autant, comme beaucoup d'autres traitements, ceux-ci donnent lieu à du mésusage et des cas de prescriptions inappropriées peuvent exister. Nous ne les sous-estimons pas. Il faut continuer d'œuvrer à une meilleure accessibilité de ces traitements, en proposer des formes nouvelles répondant à la diversité des pathologies. Il faut aussi, en lien avec les caisses d'assurance maladie, continuer d'en surveiller les prescriptions et en limiter le nomadisme médical.

Il est irresponsable et dangereux de s'appuyer sur la médiatisation d'une condamnation judiciaire et sur une argumentation non-scientifique pour remettre en cause les avancées thérapeutiques de ces médicaments de substitution dans le traitement de l'opio-dépendance. C'est en luttant contre l'isolement des prescripteurs et des pharmaciens concernés, en renforçant le dispositif et non en l'affaiblissant, que leur mésusage sera le plus efficacement combattu.

Contact Presse

Xavier Aknine - dr.aknine@wanadoo.fr - 06 15 13 08 77

Fédération Addiction / MG Addictions - 9, rue des Bluets - 75011 PARIS